

## Conseil Municipal du mardi 3 février 2026 Procès-verbal

Date de convocation : 28 janvier 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an DEUX MILLE VINGT SIX  
le 3 février à 20h00,  
le conseil municipal,  
légalement convoqué,  
s'est réuni en séance  
ordinaire sous la présidence de

Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire

Présents : Jules AUBERT, Yvette BULOUP, Philippe CHARPENTIER, Annick CHARTRAIN, Amandine CLEMENCE, Philippe COUDRAY, Christiane COULON, Annie DARAULT, Didier DREUX, Stéphane FOUQUET, Alain GAUTIER, Emmanuelle LEROUX, Mélanie MACE, Laurent MAILLARD, Christian MAUCOURT, Émilie PERDEREAU, Léa SABIN, Anthony TRIFAUT

Vote par procuration : Milène LEPROUST donne pouvoir à Mélanie MACE pour son absence en début de séance, Marianne ROHART donne pouvoir à Léa SABIN

Absents excusés : Mickaël PLAIE, Gaëtan RENAULT, Jonathan REYT

Absents non représentés : /

Madame LEPROUST a indiqué, en amont du conseil, qu'elle arrivera certainement vers 20H30. Monsieur le Maire constate le quorum et donne lecture de l'ordre du jour.

Madame CHARTRAIN se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 6 janvier 2026. Aucune remarque n'est faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Anthony TRIFAUT propose d'ajouter un rapport sur l'intervention d'un cabinet de recrutement « Le Mercato de l'Emploi » pour le poste de Responsable des services techniques. Les élus du conseil acceptent à l'unanimité de délibérer sur ce rapport.

## Rapport n° 1 : Rapport d'orientations budgétaires

La commune de Montfort-le-Gesnois a toujours débattu, dans les mois précédents le vote du budget, sur les orientations de l'année suivante (en termes de dépenses et recettes) retranscrites sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Bien que notre commune ne soit pas soumise à l'obligation légale de tenir un débat d'orientations budgétaires (DOB), nous avons pris l'habitude de présenter ce rapport afin d'assurer une transparence et une information complète au conseil municipal sur les perspectives financières de la collectivité.

Pour cette année 2026, Monsieur le Maire propose de reporter ce rapport pour deux raisons principales :

- **L'absence de visibilité sur les orientations de l'État** concernant la loi de finances. Dans un contexte où les dotations et les modalités de financement des collectivités territoriales ne sont pas encore définitivement arrêtées, il apparaît prématuré de présenter des orientations budgétaires qui pourraient être remises en cause.
- **L'échéance des élections municipales** qui ne permet pas, d'engager la commune sur de nouvelles dépenses relatives à des projets. Il convient de préserver la capacité de décision de la future équipe municipale sur les orientations stratégiques de la collectivité.

Le rapport d'orientations budgétaires définitif sera présenté au conseil municipal dès que le contexte national et électoral le permettra, afin d'assurer une préparation optimale du budget primitif. Toutefois, Monsieur le Maire souhaite relater à ce stade de l'année, les résultats projetés de l'exercice 2025.

### A) Informations budgétaires du budget général de la collectivité

#### La section de fonctionnement du budget général

Elle comprend les dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment les intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (subventions aux budgets annexes, aux associations...), les charges exceptionnelles et les amortissements et provisions.

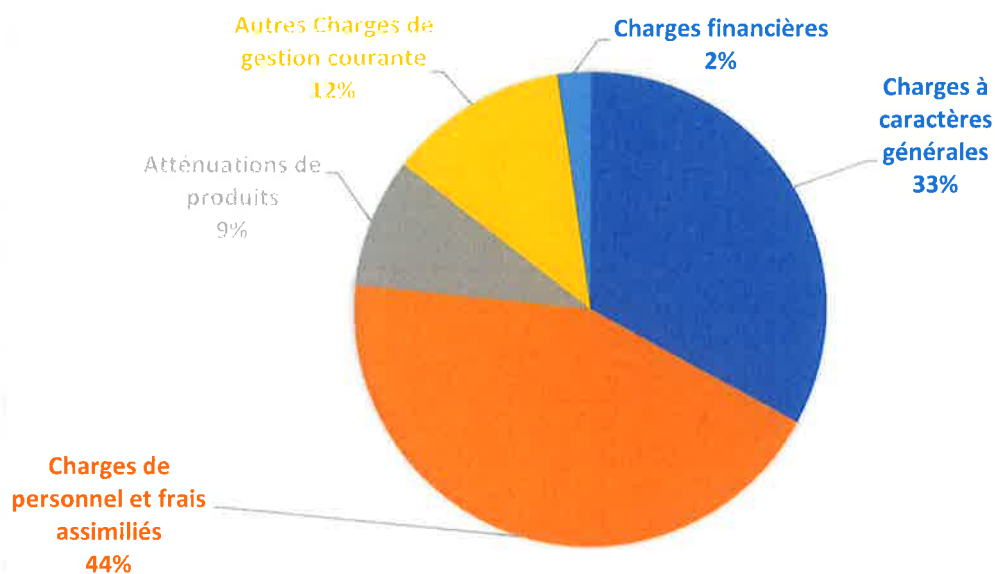
En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'État, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers des différents services) et les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, locations...).

### Évolutions Globales de la section de fonctionnement

Année	Dépenses de fonctionnement	Variation	Recettes de fonctionnement	Variation
2014	2 101 260,08 €		2 555 422,91 €	
2015	2 206 772,04 €	5,02%	2 719 068,50 €	6,40%
2016	2 241 288,37 €	1,56%	2 636 372,35 €	-3,04%
2017	2 200 031,40 €	-1,84%	2 706 850,25 €	2,67%
2018	2 140 715,99 €	-2,70%	2 686 557,35 €	-0,75%
2019	2 271 944,00 €	6,13%	2 624 282,38 €	-2,32%
2020	2 054 282,18 €	-9,58%	2 548 897,60 €	-2,87%
2021	2 179 319,32 €	6,09%	2 605 503,91 €	2,22%
2022	2 182 585,49 €	0,15%	2 709 915,85 €	4,01%
2023	2 211 495,98 €	1,32%	2 783 269,88 €	2,71%
2024	2 494 466,51 €	12,80%	2 974 926,85 €	6,89%
2025	2 424 422,91 €	-2,81%	3 143 410,44 €	5,66%

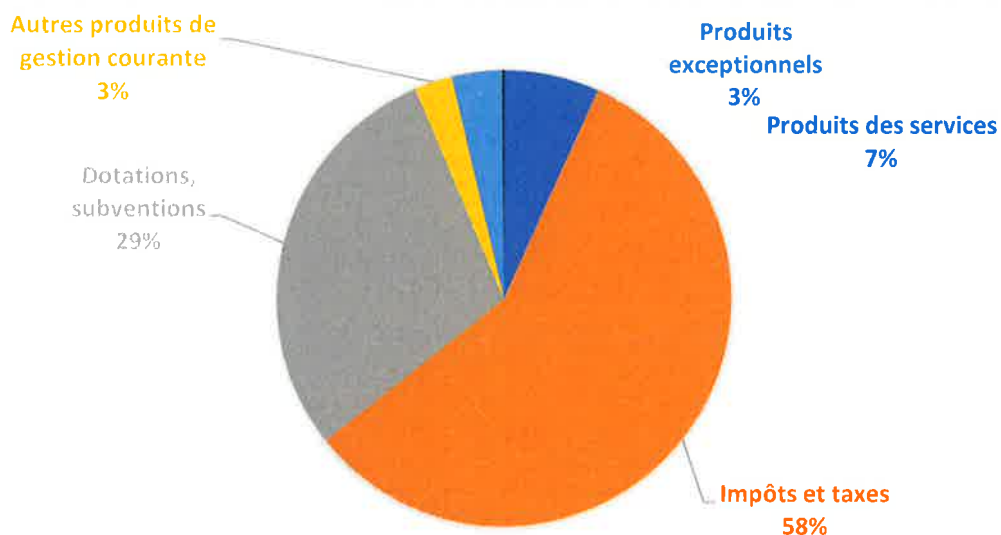
#### Zoom des différentes dépenses de la section de fonctionnement du budget 2025

Fonctionnement				
Chapitre	Intitulé	Dépenses au 31/12/2025	Dépenses MAJ	Total
011	Charges à caractère général	797 483,61 €	- €	797 483,61 €
012	Charges de personnel	1 059 613,21 €		1 059 613,21 €
013	Atténuation de produits	213 695,00 €		213 695,00 €
042	Opérations d'ordre	143 200,17 €	- €	143 200,17 €
65	Autres charges de gestion courante	296 001,80 €		296 001,80 €
66	Charges financières	57 394,29 €		57 394,29 €
67	Charges exceptionnelles	235,00 €	- €	235,00 €
<b>Total</b>		<b>2 567 623,08 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 567 623,08 €</b>



**Zoom des différentes recettes de la section de fonctionnement du budget 2025**

Fonctionnement				
Chapitre	Intitulé	Recettes au 31/12/2025	Recettes MAJ	Total
013	Atténuation de produits	24 200,74 €		24 200,74 €
042	Opérations d'ordres	6 615,51 €		6 615,51 €
70	Ventes de produits (redevance)	210 045,52 €	- €	210 045,52 €
73	Fiscalité	1 800 201,94 €	- €	1 800 201,94 €
74	Dotations et participations	912 789,62 €		912 789,62 €
75	Autres produits de gestion courante	83 410,17 €	- €	83 410,17 €
77	Produits spécifiques	111 022,19 €		111 022,19 €
78	Reprise sur dépréciation des actifs circulants	1 740,26 €		1 740,26 €
<b>Total</b>		<b>3 150 025,95 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 150 025,95 €</b>



## Zoom sur le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement du budget 2025

Total des dépenses de fonctionnement 2025	2 567 623,08 €	- €	2 567 623,08 €
Total des recettes de fonctionnement 2025	3 150 025,95 €	- €	3 150 025,95 €
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>582 402,87 €</b>

Chapitre	Intitulé	Au 31/12/2025	Recettes MAJ	Total
002	Résultat d'exploitation reporté	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
<b>Résultat de l'exercice avec report de l'exercice précédent</b>				<b>682 402,87 €</b>

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de l'année 2025 est le plus important de la mandature 2020-2026. Ce résultat démontre l'effort effectué dans la gestion financière par, d'une part la réduction des dépenses de fonctionnement, puis l'optimisation des recettes d'autre part.

Cette gestion rigoureuse est visible dans la baisse de 2,81% des dépenses de fonctionnement et une augmentation de 5,86% des recettes de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement (sans le résultat reporté) est de **582 402,87 €**. Avec un résultat reporté antérieur de l'année 2024 de 100 000 €, la clôture en fonctionnement est de **682 402,87 €**.

### Visualisation des résultats (2020-2026) de la section de fonctionnement du budget général

Année	Résultats de Fonctionnement
2020	467 344,94 €
2021	364 573,15 €
2022	467 801,61 €
2023	526 862,34 €
2024	455 815,21 €
2025	582 402,87 €

### La section d'investissement du budget général

La section d'investissement regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

Dépenses : remboursement du capital des emprunts, construction d'un nouveau bâtiment, gros travaux de voirie, achat d'un terrain...

Recettes : vente d'un terrain, réalisation d'un emprunt, subvention de l'État, taxes d'urbanisme, récupération de la TVA...

<b>Évolutions Globales de la section d'investissement</b>		
<b>Année</b>	<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>
<b>2014</b>	320 712,74 €	448 765,15 €
<b>2015</b>	893 855,58 €	204 845,75 €
<b>2016</b>	822 521,83 €	1 589 583,57 €
<b>2017</b>	838 502,51 €	95 349,28 €
<b>2018</b>	599 551,98 €	798 138,86 €
<b>2019</b>	853 668,88 €	768 836,66 €
<b>2020</b>	1 120 777,40 €	839 597,16 €
<b>2021</b>	1 213 286,42 €	923 980,87 €
<b>2022</b>	1 683 640,83 €	896 534,20 €
<b>2023</b>	1 680 857,17 €	1 281 045,85 €
<b>2024</b>	788 725,19 €	1 664 623,65 €
<b>2025</b>	861 328,98 €	926 291,41 €

Zoom des différentes dépenses/recettes de la section d'investissement du budget 2025

<b>Dépenses au 31/12/2025</b>	<b>Dépenses MAJ</b>	<b>Total</b>
1 098 065,52 €	- €	1 103 616,56 €

<b>Chapitres</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Recettes au 31/12/2025</b>	<b>Recettes MAJ</b>	<b>Total</b>
001	Solde d'exécution reporté		- €	- €
040	Opérations d'ordre	143 200,17 €	- €	143 200,17 €
041	Opérations patrimoniales	7 127,82 €	- €	7 127,82 €
10	Dotations	428 702,47 €		428 702,47 €
13	Subventions d'investissement	497 588,94 €		497 588,94 €
16	Emprunt	- €	- €	- €
<b>Total</b>		<b>1 076 619,40 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 076 619,40 €</b>

Zoom sur le résultat de l'exercice de la section d'investissement du budget 2025

<b>Total des dépenses d'investissement 2025</b>	<b>1 098 065,52 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 103 616,56 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement 2025</b>	<b>1 076 619,40 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 076 619,40 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>- 26 997,16 €</b>

Le résultat de l'exercice 2025 de la section d'investissement s'élève à – 26 997,16 €. Il démontre également la bonne programmation des projets au regard de la capacité financière de la collectivité sur 2025.

Avec un résultat reporté de – 660 157,52 € sur les années antérieures, le solde cumulé s'élève donc à – 687 154,68 €.

#### Zoom sur le résultat du budget général 2025

Résultat de l'exercice en <b>fonctionnement</b> avec report de l'exercice précédent	<b>682 402,87 €</b>
Résultat de l'exercice en <b>investissement</b> avec report de l'exercice précédent	<b>-687 154,68 €</b>

Le total en résultat cumulé sur exercice précédent est de – 4751,81 €.

Ce résultat cumulé négatif est à mettre en corrélation avec les restes à réaliser (RAR) en dépenses et recettes qui s'élèvent à ce jour à + 1 904 438,83 € (200 675,17 € en dépenses et 2 105 114 € en recettes).

Compte tenu des RAR, il n'est pas envisagé de financement pour clôturer l'exercice 2025.

#### **B) Informations budgétaires du budget assainissement de la collectivité**

##### La section de fonctionnement du budget assainissement

Dépenses de fonctionnement du budget assainissement			
Chapitre	Intitulé	Dépenses au 31/12/2025	Total
011	Charges à caractère général	12 188,30 €	12 188,30 €
012	Charges de personnel	- €	- €
042	Opérations d'ordre	82 221,17 €	82 221,17 €
66	Charges financières	2 243,80 €	2 243,80 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €
<b>Total</b>		<b>96 653,27 €</b>	<b>96 653,27 €</b>

Recettes de fonctionnement du budget assainissement			
Chapitre	Intitulé	Recettes au 31/12/2025	Total
042	Opérations d'ordre	- €	- €
042	Opérations d'ordre	30 887,79 €	30 887,79 €
70	Ventes de produits (redevance)	140 373,05 €	140 373,05 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €
78	Reprise sur dépréciation des actifs circulants		- €
<b>Total</b>		<b>171 260,84 €</b>	<b>171 260,84 €</b>

Dépenses de fonctionnement du budget assainissement	96 653,27 €
Recettes de fonctionnement du budget assainissement	171 260,84 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>74 607,57 €</b>

Le résultat de l'exercice en fonctionnement du budget assainissement sur 2025 s'élève donc à + 74 607,57 €.

Avec un résultat sur exercice antérieur de + 24 884,71 €, le résultat cumulé s'élève donc à + 99 492,28 €.

Chapitre	Intitulé	Recettes au 31/12/2025	Total
002	Résultat d'exploitation reporté	24 884,71 €	24 884,71 €
<b>Résultats de l'exercice avec report de l'exercice précédent</b>			<b>99 492,28 €</b>

### La section d'investissement du budget assainissement

Dépenses d'investissement du budget assainissement			
Chapitres	Intitulé	Dépenses au 31/12/2025	Total
		67 008,67 €	67 008,67 €

Recettes d'investissement du budget assainissement			
Chapitres	Intitulé	Recettes au 31/12/2025	Total
001	Solde d'exécution reporté		- €
040	Opérations d'ordre	82 221,17 €	82 221,17 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €
10	Affectation du résultat	- €	- €
13	Subventions d'équipements	- €	- €
<b>Total</b>		<b>82 221,17 €</b>	<b>82 221,17 €</b>

Le résultat de l'exercice en fonctionnement du budget assainissement sur 2025 s'élève donc à + 15 212,50 €.

Dépenses d'investissement du budget assainissement	67 008,67 €
Recettes d'investissement du budget assainissement	82 221,17 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>15 212,50 €</b>

Avec un résultat sur exercice antérieur de + 680 341,61 €, le résultat cumulé s'élève donc à + 695 554 11 €.

Chapitre	Intitulé	Recettes au 31/12/2025	Total
001	Solde d'exécution reporté	680 341,61 €	680 341,61 €
<b>Résultats de l'exercice avec report de l'exercice précédent</b>			<b>695 554,11 €</b>

#### Zoom sur le résultat du budget assainissement2025

Résultat de l'exercice en <b>fonctionnement</b> avec report de l'exercice précédent	<b>99 492,28 €</b>
Résultat de l'exercice en <b>investissement</b> avec report de l'exercice précédent	<b>695 554,11 €</b>

Le total en résultat cumulé sur exercice précédent est de + **795 046,39 €**.

Ce résultat cumulé est à mettre en corrélation avec les restes à réaliser (RAR) en dépenses et recettes qui s'élevaient à ce jour à **- 98 439,89 €**.

Compte tenu de ces résultats, il n'est pas envisagé de financement pour clôturer l'exercice 2025.

### **C) Informations budgétaires du budget CCAS de la collectivité**

#### La section de fonctionnement du budget CCAS de la commune

Dépenses de fonctionnement du budget CCAS de la commune			
Chapitre	Intitulé	Dépenses au 31/12/2025	Total
011	Charges à caractère général	7 113,31 €	7 113,31 €
012	Charges de personnel	120,00 €	120,00 €
042	Opérations d'ordre	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	2 049,16 €	2 049,16 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €
68	Dotations aux amortissements	- €	- €
<b>Total</b>		<b>9 282,47 €</b>	<b>9 282,47 €</b>

Recettes de fonctionnement du budget CCAS de la commune			
Chapitre	Intitulé	Recettes au 31/12/2025	Total
042	Opérations d'ordre	- €	- €
70	Ventes de produits (redevance)	- €	- €
74	Dotations et participations	7 962,13 €	7 962,13 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €
77	Produits spécifiques	- €	- €
<b>Total</b>		<b>7 962,13 €</b>	<b>7 962,13 €</b>

Le résultat de l'exercice 2025 en fonctionnement sur le budget CCAS est de – 1320,34 €.

Avec un résultat antérieur de + 3537,87 €, le résultat de clôture en fonctionnement est de + 2217,53 €.

### La section d'investissement du budget CCAS de la commune

La section d'investissement du budget CCAS de la commune ne fait pas apparaître de dépenses et recettes pour l'exercice 2025.

Le résultat reporté des exercices antérieurs en investissement du budget CCAS de la commune est de + 5870,28 €.

Les membres du conseil échantent sur les subventions de l'Agence de l'eau et l'avancement du schéma directeur de l'assainissement, les derniers contacts laissent à penser qu'elles seront certainement légères. Le budget de la commune doit donc se préparer à cette éventualité.

Madame CLEMENCE évoque une amélioration, en effet, les quantités d'eaux pluviales qui arrivent dans la station sont diminuées grâce aux objectifs menés, par exemple. Monsieur le Maire précise que ce point n'est pas forcément vu ainsi par les financeurs car leur démarche cible une petite partie du réseau seulement.

Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère à l'unanimité et prend acte du rapport budgétaire.

Madame LEPROUST arrive dans la salle du conseil après ce premier rapport.

### **Rapport n° 2 : Autorisation de Programme – Crédits de Paiement – Salle Polyvalente – N°100-01**

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Par délibération du 5 Avril 2022, le conseil municipal a mis en œuvre cette procédure pour l'opération de réhabilitation de la salle polyvalente afin de répondre aux objectifs du décret tertiaire, selon les modalités suivantes :

Réhabilitation de la salle polyvalente	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
	450 000 €	20 000€	430 000 €

La dernière actualisation a été faite en janvier 2025 comme suit :

Réhabilitation de la salle polyvalente	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
	450 000 €	0€	0€	2233.16 €	50 000 €	397 766.84€

Il n'y aura pas d'avancement sur ce projet pour la période à venir, aussi il y a lieu de **clôturer cette AP/CP.**

**Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère à l'unanimité en faveur de la clôture de cette AP/CP.**

### **Rapport n° 3 : Autorisation de Programme – Crédits de Paiement – Ecole Pauline KERGOMARD – N°117-01**

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Par délibération du 5 Avril 2022, le conseil municipal a mis en œuvre cette procédure pour l'opération de réhabilitation de l'école maternelle Pauline KERGOMARD afin de répondre aux objectifs du décret tertiaire et des améliorations nécessaires dans le cadre du document unique, selon les modalités suivantes :

Réhabilitation de l'école maternelle Pauline KERGOMARD	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
	405 000 €	40 000 €	200 000 €	165 000 €

Considérant les crédits consommés sur l'exercice 2025, il est nécessaire d'actualiser cette AP/CP comme suit :

Réhabilitation de l'école maternelle Pauline KERGOMARD	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
	405 000€	0 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	355 000 €

**Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère à l'unanimité en faveur de l'actualisation de cette AP/CP.**

**Rapport n° 4 : Autorisation de Programme – Crédits de Paiement – Equipements Matériels de voirie et Services techniques – N°153-01**

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Par délibération du 5 Avril 2022, le conseil municipal a mis en œuvre cette procédure pour l'opération de matériels de voirie et Service technique dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail conformément au Document Unique, et de favoriser la mécanisation des pratiques, selon les modalités suivantes :

Equipement matériels de voirie et Service technique	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
	170 000 €	40 000 €	90 000 €	40 000 €

Considérant les crédits consommés sur l'exercice 2025, il est nécessaire d'actualiser cette AP/CP comme suit :

Equipement matériels de voirie et Service technique	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
	170 000 €	8 514,98 €	18 583,67 €	71 600,77 €	59 089,72€	12 210,86 €

**Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère à l'unanimité en faveur de l'actualisation de cette AP/CP.**

**Rapport n° 5 : Autorisation de Programme – Crédits de Paiement – Réhabilitation de l'église Notre Dame– N°158-01**

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Par délibération du 09 avril 2024 le conseil municipal a mis en œuvre cette procédure pour la réhabilitation de l'église Notre-Dame selon les modalités suivantes :

Réhabilitation de l'église Notre Dame	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
	2 225 000 €	50 000€	858 000 €	709 000 €	608 000 €

Considérant les crédits consommés sur l'exercice 2025, il est nécessaire d'actualiser cette AP/CP comme suit :

Réhabilitation de l'église Notre Dame	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
	2 225 000 €	0 €	0 €	100 000 €	1 062 500 €	1 062 500 €

**Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère à l'unanimité en faveur de l'actualisation de cette AP/CP.**

**Rapport n° 6 : Autorisation de programme / Crédit de paiement opération Place Notre Dame – N°204-01**

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Par délibération du 09 décembre 2025 le conseil municipal a mis en œuvre cette procédure pour la réhabilitation de la place Notre-Dame selon les modalités suivantes :

Place Notre Dame	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
	3 700 000 €	381 093.61€	2 500 000 €	818 906.39€

Considérant les crédits consommés sur l'exercice 2025 et les travaux à venir, il est nécessaire d'actualiser cette AP/CP.

Place Notre Dame	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
	3 700 000,00 €	55 377,52 €	2 500 000,00 €	1 144 622,48 €

Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère à l'unanimité en faveur de l'actualisation de cette AP/CP.

**Rapport n° 7 : Autorisation de Programme – Crédits de Paiement – Aménagement Espace du Pont Romain en espace touristique et de loisirs – N°206-01**

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Par délibération du 5 Avril 2022, le conseil municipal a mis en œuvre cette procédure pour l'opération d'aménagement de l'espace du Pont romain en espace touristique et de loisirs, selon les modalités suivantes :

Aménagement Espace du Pont Romain en espace touristique et de loisirs	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
	223 135 €	103 135 €	120 000 €

La dernière actualisation a été faite en mai 2025 comme suit :

Aménagement Espace du Pont Romain en espace touristique et de loisirs	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
	396 968,75 €	5684.00 €	77 661,32 €	13 123.43 €	300 500 €

Considérant que les travaux ont été effectués, il y a lieu de clôturer cette AP/CP.

**Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère à l'unanimité en faveur de la clôture de cette AP/CP.**

## Rapport n° 8 : Autorisation de Programme – Crédits de Paiement – Informatique -N°211-01

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Par délibération du 09 avril 2024 le conseil municipal a mis en œuvre cette procédure pour les besoins en informatique des différents services et selon les modalités suivantes :

Informatique	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
	60 000 €	20 000€	40 000 €

Considérant les crédits consommés sur l'exercice 2025, il est nécessaire d'actualiser cette AP/CP comme suit :

Informatique	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
	60 000,00€	349,39€	47 960,41€	11 690,20€

**Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère à l'unanimité en faveur de l'actualisation de cette AP/CP.**

## Rapport n° 9 : Autorisation de Programme – Crédits de Paiement – Travaux d'effacement des réseaux et réaménagement de la voirie - N°212-01

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Par délibération du 09 avril 2024 le conseil municipal a mis en œuvre cette procédure pour le projet global de réaménagement de la route de la Vallée car d'importants travaux sont à réaliser en matière d'assainissement et de voirie et selon les modalités suivantes :

Route de la Vallée	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
	1 000 000 €	337 000€	663 000 €

Considérant les crédits consommés sur l'exercice 2025, il est nécessaire d'actualiser cette AP/CP comme suit :

Route de la Vallée	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
	1 152 417,00 €	0,00 €	6 112,80 €	100 000,00 €	1 046 304,20 €

**Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère à l'unanimité en faveur de l'actualisation de cette AP/CP.**

### **Rapport n° 10 : Attribution d'une subvention pour soutenir le projet pédagogique de l'école maternelle Pauline Kergomard**

Chaque année, l'école maternelle présente un projet pédagogique pour l'année scolaire en cours.

Cette année, celui-ci a pour thème : **la mer et l'environnement durable.**

Il se décomposera de la façon suivante :

- Une sortie à l'aquarium de St Malo et des activités sur la plage ;
- Un spectacle nommé « Au fond des mers » ;
- Une sortie au centre aqualudique des Sittelles ;
- Achat d'albums de jeunesse et cuisine.

Les dépenses pour ce projet s'élèvent à 6 425 € et l'équipe enseignante sollicite une subvention à hauteur de 1 500 €.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de **1 500 €** pour ce projet pédagogique.

**Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère à l'unanimité en faveur de ce projet pédagogique.**

## Rapport n° 11 : Attribution d'une subvention pour soutenir le projet pédagogique de l'école élémentaire Les Tilleuls

Cette année, l'équipe enseignante a choisi le thème « **Différence et solidarité** », thème qui sera élargi à l'observation de la vie locale et de la vie citoyenne. L'équipe enseignante souhaite également ouvrir les élèves au monde qui les entoure, un monde qui est riche de différences en tous genres.

Des actions vont être menées au sein de l'école :

- avec une association pour sensibiliser aux handicaps divers ;
- avec les Restos du Cœur pour sensibiliser à l'entraide ;
- avec SMIRGEOMES pour sensibiliser à l'écologie, au développement durable, au respect de l'environnement.

Les classes travaillent principalement ce thème en Education Morale et Civique et en littérature. Les classes de CM1 et CM2 ont rapproché ce thème à la vie citoyenne, en allant visiter l'Assemblée nationale et Paris en bateaux-mouches.

Pour les classes de CP, CE1 et CE2, il était beaucoup plus difficile de trouver une sortie pédagogique en lien avec le thème. Nous avons donc décidé de nous rapprocher du versant écologique en organisant une sortie à l'ILE MOULINSART. Chaque classe bénéficiera d'une visite du moulin, et d'un atelier en lien avec les fonctionnalités de celui-ci (atelier pain, atelier engrenages).

Voici la budgétisation liée à ces sorties :

	DEPENSES
Transports CM1 CM2 Paris	1 551€
Bateaux mouches	317.50€
Transports CP CE1 CE2 Fillé Sur Sarthe	656€
Ateliers ILE MOULINSART	462€
<b>TOTAL</b>	<b>2986.5€</b>

	FINANCEMENT
Coopérative scolaire	1 386.5€
<b>TOTAL</b>	<b>1 386.5€</b>

Afin de clore son budget, la directrice sollicite, au nom de l'équipe enseignante, une subvention de **1600€** qui permettrait de mettre en œuvre le projet pédagogique de l'année.

**Les élus échangent sur les projets pédagogiques :**

- **L'association Récré'Action attend toujours le projet de l'école pour participer financièrement. La commune ne connaît pas l'attribution qui peut être envisagée.**

- Le projet de l'école Les Tilleuls représente un coût global moindre par rapport à l'école maternelle alors que la demande de subvention est du même ordre à 100 € près.

Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère en faveur de ce projet de la façon suivante :

- 15 votes Pour ;
- 5 Abstentions :

Mesdames Annick CHARTRAIN, Emilie PERDEREAU, Emmanuelle LEROUX, Mélanie MACE, Léa SABIN.

**Rapport n° 12 : Prolongation de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation du Territoire de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

La convention cadre « Petites Villes de Demain », valant « Opération de Revitalisation du territoire » conclue initialement, le 5 juillet 2023 fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain, afin de revitaliser les centres-bourgs du territoire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger de ladite convention selon les termes définis dans l'avenant.

Cet avenant a pour objet de proroger la durée de validité de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme d'ORT.

Le volet de la convention portant sur le programme « **Petites Villes de Demain** » sera **prorogé jusqu'au 31 décembre 2026**, conformément aux annonces du Premier Ministre.

Le volet ORT fait l'objet d'une prorogation **jusqu'au 31 décembre 2029**, afin de s'inscrire dans la temporalité opérationnelle du projet de territoire.

Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère à l'unanimité en faveur de cette prolongation de conventionnement.

## Rapport n° 13 : convention de financement du poste de chef de projet PVD - prolongation

La Direction départementale des territoires (DDT) a informé la Communauté de communes du Gesnois bilurien, début décembre 2025, du prolongement du dispositif PVD **jusqu'au 31 décembre 2026** alors qu'elle est actuellement valable jusqu'au 31 mars 2026.

L'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) nous invite donc, dans un délai très court, à leur faire parvenir les avenants de prolongation signés avant fin mars.

Pour rappel, les communes de Bouloire, Connerré, Savigné L'Evêque, Montfort-le-Gesnois ainsi que la Communauté de communes du Gesnois bilurien sont bénéficiaires du dispositif « Petites Villes de Demain » depuis 2021.

Un chef de projet dédié au programme a pour mission de conduire l'équipe projet et d'organiser les instances de suivi et de pilotage pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire.

Un bilan avait été réalisé fin 2024 afin de connaître les besoins de chaque commune en matière de soutien. Un avenant en a découlé, il précise les nouvelles modalités financières des coûts partagés entre les communes bénéficiaires du dispositif du 1er novembre 2024 jusqu'au 31 mars 2026 (Avant ces nouvelles modalités, notre commune supportait 20% du reste à charge de la CDC).

Les voici :

- 12,5% au titre de la commune de Bouloire ;
- 5% au titre de la CDC le Gesnois bilurien ;
- 2,5% au titre de la commune de Connerré ;
- 2,5% au titre de la commune de Savigné L'Evêque ;
- **2,5% au titre de la commune de Montfort-le-Gesnois.**

**Sur l'année 2025, la commune de Montfort-le-Gesnois n'a pas bénéficié de soutien de la part de l'agent en poste.**

**Madame CLEMENCE demande si l'intervention du chargé de projet est activée à ce jour ? Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, à part actualiser les fiches actions, il n'y a pas de soutien en place.**

**Madame CLEMENCE demande si le dispositif PVD va s'arrêter ?**

**Anthony TRIFAUT indique que les projections de l'Etat ne sont pas encore connues mais à ce jour le financement s'arrête au 31.12.2026.**

**Madame LEPROUST demande comment la commune de Bouloire utilise les services du chargé de projet et pour quelles raisons ?**

**Monsieur le Maire précise que la commune se trouvait dans une situation qui nécessitait certainement un soutien au regard de ses ressources internes.**

Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère en faveur d'une fin de financement du poste de Chef de projet PVD de la façon suivante :

- 19 votes Pour
- 1 Abstention : Madame Amandine CLEMENCE.

**Rapport n° 14 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux au titre des projets (2025 reconduite en 2026)**

- Considérant que les dossiers de demande de DETR doivent contenir une délibération du conseil municipal adoptant l'opération éligible à la DETR et arrêtant les modalités de financement ;
- Considérant que la priorité sera accordée aux projets matures, prêts à démarrer en 2026 ;
- Considérant que le projet suivant a déjà été déposé en 2025, qu'il pourrait être éligible à la DETR au titre des aménagements urbains et de la sécurité mais qu'il n'a pas été retenu au titre de la programmation 2025 ;
- Considérant qu'il est possible de reconduire la demande sur 2026 pour le soumettre à un nouvel examen de l'Etat ;

La commune souhaite **améliorer la circulation et favoriser la sécurité** sur la route de la Vallée.

Pour cela, il est envisagé de cibler 3 zones concernées par :

- La création d'un cheminement piéton ;
- La sécurisation avec l'implantation de 52 candélabres et de la signalisation ;
- L'effacement des réseaux ;
- La réfection totale de la voirie.

Une réunion publique s'est tenue le **29 janvier 2025 à 20H** en mairie afin d'échanger avec les habitants et collecter les souhaits ou remarques éventuelles.



Coût total estimatif de l'opération :

<u>Lot 1</u> : Terrassement Aménagement Génie civil candélabre	606 897,50 € HT
	<b>728 277,00 € TTC</b>
<u>Lot 2</u> : Candélabres	62 525,00 € HT
	<b>75 030,00 € TTC</b>
Sous TOTAL travaux d'aménagements HT	669 422,50 € HT
<b>Sous TOTAL TTC</b>	<b>803 307 € TTC</b>
Travaux Effacement de réseau	349 500,00 € HT
	<b>1 018 922,50 € HT</b>
<b>TOTAL ESTIMATIF DU PROJET</b>	<b>1 222 707 € TTC</b>

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur des éléments suivants :

- autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de DETR/DSIL pour le projet indiqué ci-dessus ;
- attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- attester de la compétence de la collectivité à réaliser ces travaux.

**Rapport n° 15 : Intervention cabinet recrutement – Mercato de l'emploi**

La commune recherche un Responsable des services techniques depuis plusieurs mois, ce poste a été validé en CST, il remplacera le poste actuel de Responsable des espaces verts.

2 publications ont été réalisées, les 2 ont été infructueuses. Il est donc proposé, aux élus du conseil, de faire appel au cabinet de recrutement « Le Mercato de l'Emploi » car il détient des références dans la fonction publique territoriale.

L'action du cabinet se compose de la façon suivante :

**Forfait Process Recrutement - 12% de la rémunération annuelle brute\* :**  
**Facturation de 25% au démarrage et le solde à la fin de la mission.**

- Prise en compte de votre besoin
- Rédaction de l'offre d'emploi
- Multidiffusion de l'offre sur les sites d'emploi partenaires
- Gestion du process de recrutement
- Présentation de candidats/CVs
- Garantie reprise des recherches en cas de rupture (durée de validité : 1 mois)

Le coût de cette intervention est évalué à **3720 € HT**. Il peut varier en fonction de la rémunération annuelle brute de la personne recrutée, puisque c'est un % qui est appliqué, comme indiqué ci-dessus.

**Le conseil municipal, après en avoir échangé, délibère à l'unanimité en faveur de cette intervention.**

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Le Plan prévisionnel d'épandage 2025 de la station d'épuration**

Dans le cadre de la gestion de l'assainissement, la commune de Montfort-le-Gesnois a, en date du 6 juin 2023, contractualisé une délégation de service public avec VEOLIA EAU.

Le délégataire (VEOLIA EAU) doit fournir, chaque année, à la collectivité le bilan agronomique relatif au recyclage des boues de la station d'épuration et il doit également en adresser une copie à la DDT 72.

Le bilan agronomique de la station d'épuration de la commune a été communiqué aux membres du conseil avec la convocation. Ce bilan proposé par la société VEOLIA pour l'année 2025 émet les conclusions suivantes :



- **Point d'étape sur le projet de logements avec Sarthe Habitat (Avenue de la libération)**

Sarthe Habitat a procédé en 2025 à la mise en place des différentes études et autorisations d'urbanisme pour mettre en œuvre le projet de construction des logements sur l'avenue de la libération.

La phase PRO et de consultation des entreprises a pris du retard compte tenu de la nécessité d'engager des investigations complémentaires à la suite de la découverte de vestiges sur le terrain (étude de sols phase G2AVP). L'étude géophysique a été livrée fin décembre 2025 et une nouvelle campagne de sondages doit être réalisée. Les résultats des sondages complémentaires seront à intégrer à l'étude de sols G2PRO.

Cette étude de sols G2PRO est un document à verser obligatoirement au dossier de consultation des entreprises.

Ainsi la phase de consultation des entreprises, analyse des offres et notification des marchés est programmée sur la période de mars à septembre 2026.

Le planning prévisionnel réactualisé est le suivant :

Planning prévisionnel établi le 07/02/2025		mise à jour le : 08/01/2026	
Phases	Dates/périodes prévisionnelles	Dates réelles	
Conclusion du contrat MOE		27/11/2024	
Présentation ESQ ind 1 à la commune		23/01/2025	
Présentation APS ind 1 à la commune + <i>réunion publique</i>	mars-25	08/04/2025	
Présentation APD à la Commune	mai-25	19/08/2025	
Commission APD Sarthe Habitat	juin-25	10/06/2025	
Phase PC (dépôt)	juin-25	18/06/2025	
Phase AO - Consultation	3ème T. 2025 / 4ème T. 2025 1er T. 2026		
Phase AO - Notification Marché	1er T. 2026 Fin 3ème T. 2026		
Dépôt des Dossiers de Financement (sur PRP APD)	juin-25	23/06/2025	
OS Travaux DROC	2nd T. 2026 ou Sept 2026 Fin 4ème T. 2026		
Exécution des Travaux	16 mois		
Date de Réception	4ème T. 2027 Fin 1er T. 2028		
Mise en Location	1er T. 2028 2ème T. 2028		

- **Organisation des élections municipales**

Dans le cadre des élections municipales du 15 et 22 mars 2026, il est demandé aux élus de bien vouloir faire part de leurs disponibilités pour la tenue des bureaux de vote.

- **Dates à retenir**

- Dimanche 8 février 2026 à 17h : spectacle de Marionnettes « NE M'ATTENDS PAS » (à partir de 4 ans) - saison culturelle - salle Paul RICHARD.
- Prochains conseils municipaux

Mois	Jour	Date	Heure	Observation
Mars	Vendredi	20 ou 27	20h00	
Avril	Mardi	28	20h00	Vote du Budget

- **Informations sur le travail engagé concernant la revalorisation des bases fiscales des taxes foncières et d'habitation sur la commune**

Le conseil municipal avait sollicité le cabinet ECOFINANCES pour accompagner les services dans ce travail. Après plusieurs années de travail et de négociation avec la direction des finances publiques pour corriger les anomalies, des avancées significatives sont constatées déjà sur l'année 2025.

Nous avons pu repérer 73 anomalies sur des habitations mal classées avec les éléments de confort. Toutes les anomalies (100%) ont été prises en compte par la direction des finances publiques, ce qui génère un gain annuel de 4805 €.

D'autre part, 196 anomalies de mauvais classement (catégories) des habitations ont été relevées. Sur les 196, 44 (soit 22%) ont pu faire l'objet d'une réévaluation. La réévaluation des 22% représente un gain annuel de 8660 €.

L'ensemble des modifications apporte un gain annuel à la commune de 13 465 €.

- **Communication**

Madame BULOUP indique que le nouveau bulletin annuel arrivera vendredi 6 février et qu'il faudra y joindre le calendrier du Syvalorm.

- **Liste des devis signés depuis le dernier conseil municipal**

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Entreprise</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
AEB CONSEIL	Tables (X6) et chaises (X14) pour restaurant scolaire	2 433,28 €	2 919,94 €
CORBION OLIV	Arbres pour résidence le haut bois - budget participatif (X3)	188,19 €	207,01 €
MAVASA	Panneaux pour voirie (sens unique / limitation 30 / interdiction de tourner )	387,20 €	464,64 €
MAVASA	Panneau pour voirie rue des fauvelles (chevron et support)	84,60 €	101,52 €
	<b>Total devis signés</b>	<b>3 093,27 €</b>	<b>3 693,11 €</b>
<b>FUNCTIONNEMENT</b>			
<b>Entreprise</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
SONEPAR	Rallonge goulottes cordons pistolet à colle ( réaménagement bureau renfort administratif )	197,49 €	236,99 €
GARAGE ECOLE	Réparation IVECO 6582XW72 (remplacement émetteur récepteur et réglage frein moteur essuie glace C	659,19 €	791,03 €
PITNEY BOWES	Changement batterie machine à affranchir	205,00 €	246,00 €
EDITIONS EVENEM	Etui livret de famille simili cuir X30 + personnalisation	332,29 €	398,75 €
LACOSTE DACTYL	Fournitures administratives pour mairie (dont 10 cartons de papier A4)	420,11 €	504,13 €
DEKRA	Contrôle des aires de jeux et équipements sportifs (salle polyvalente + pont romain)	750,00 €	900,00 €
SUPER U	Cocktail dinatoire - vœux du maire (400 personnes)	3 400,00 €	3 400,00 €
AGRIMOT 72	Réparation de la prise de force tracteur ERGOS (suite casse broyeur)	619,11 €	742,93 €
AGRIMOT 72	Remplacement durite de frein tracteur CLAAS (fuite)	205,05 €	246,06 €
STAO TRANSDEV	Transports Ecole Ste Adelaide vers stade (vendredi) janvier et février 2026	507,25 €	507,25 €
STAO TRANSDEV	Transports Ecole Ste Adelaide vers stade (mardi) janvier et février 2026	662,50 €	662,50 €
STAO TRANSDEV	Trasports Ecole élémentaire vers stade janvier et février 2026	1 826,10 €	1 826,10 €
STAO TRANSDEV	Transports Ecole maternelle vers stade janvier février et juin 2026	1 192,50 €	1 192,50 €
LA VIE COMMU	La vie communale - Abonnement 2026	151,10 €	151,10 €
LOXAM	Location nacelle 16M sur VL Diesel - retrait décorations de Noël	459,59 €	551,51 €
MON CONSEIL BUR	Fournitures école élémentaire	297,78 €	297,78 €
	<b>Total devis signés</b>	<b>11 885,06 €</b>	<b>12 654,63 €</b>

Anthony TRIFAUT indique que ce conseil est le dernier du mandat, il remercie chaleureusement l'ensemble des élus et les félicite pour le travail réalisé.

Monsieur le Maire clôture la séance.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H38.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Anthony TRIFAUT

Le Secrétaire de Séance  
Annick CHARTRAIN

